

## Qu'est-ce que l'incurie ?

L'incurie est un symptôme.

C'est un terme générique qui décrit différents comportements traduisant un rapport nuisible à soi et à son environnement :

- Manque d'hygiène corporelle,
- Dégradation ou encombrement du logement,
- Laisser-aller sanitaire, administratif ou financier.

Ces situations traduisent un mode d'habitat inadéquat, parfois dangereux pour la personne et/ou pour les autres, pouvant comporter des risques pour la santé et la sécurité.

## Le syndrome de Diogène ?

Le syndrome de Diogène est l'une des formes d'incurie.

Son critère principal est l'absence de demande d'aide, souvent associée à :

- Une relation particulière avec les objets,
- Le corps,
- Et/ou autrui.

⚠️ Toutes les situations d'incurie ne relèvent pas du syndrome de Diogène.

## Une approche globale et coordonnée

La situation d'une personne en incurie doit être appréhendée dans sa globalité, en mobilisant plusieurs champs :

L'habitat, le social, les droits de la personne et la santé physique et mentale.

Ces situations sont souvent complexes et difficiles à accompagner pour les professionnels.

En Vaucluse, une coordination est en cours de mise en place pour mieux les traiter collectivement.

ADIL : association départementale d'information sur le logement

ARS : agence régionale de santé

CBP : compagnons bâtisseurs Provence

CD : conseil départemental

CHA : centre hospitalier d'Avignon

CHM : centre hospitalier de Montfavet

CLSM : conseil local de santé mentale

DAC : dispositif d'appui à la coordination

DDT : direction départementale des territoires

PDLHI : pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne



AVIGNON  
Ville d'exception

# Incurie - Diogène



Quelles ressources en  
Vaucluse ?

## DAC

Appuie la coordination des cas complexes  
Coordonne les parcours d'aide et de soins  
Accompagne vers l'acceptation des aides

## CHM

Dispense des soins en santé mentale  
Déploie des équipes mobiles  
Développe des ateliers et accompagnements de réhabilitation psychosociale (logement, santé, autonomie...)

## Mairie

Met en œuvre les procédures de non-conformités des logements et des travaux d'office  
Assure une politique sociale de la commune via le CCAS

## ARS

Finance les CBP  
Intervient pour le compte du Préfet pour la mise en œuvre des procédures insalubrité

## CHA

Hôpital et service de santé

## CD

Évalue les informations préoccupantes  
Accompagne les ménages en difficultés via les 16 EDES  
Peut financer des prestations de désencombrement, nettoyage, désinfection du logement (FSL)

## Mandataire judiciaire

Accompagne les majeurs placés sous mesure de protection juridique

# Signal Logement

[signal-logement.beta.gouv.fr](http://signal-logement.beta.gouv.fr)

## CBP

Assurent une hotline Diogène et pilotent les COTECH.  
Peuvent réaliser des accompagnements individuels  
Réalisent des formations en direction des professionnels

## DDT

Assure le suivi des signalements de mal logement (Signal Logement)  
Accompagne les maires sur les procédures  
Pilote et anime le PDLHI

## CLSM

Anime le territoire sur le sujet de la santé mentale grâce à des projets de concertation  
Réalise des actions de sensibilisation et de prévention

## ADIL

Conseille et informe le public sur toutes questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement